



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Assemblée municipale ordinaire du lundi 17 juin 2019
à 20.00 heures à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2018
2. Comptes municipaux de l'exercice 2018
 - a) approuver une attribution de CHF 500'000.- au financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale
 - b) approuver une attribution de CHF 500'000.- au financement spécial relatif à l'entretien ou à la construction des bâtiments communaux de la Rue des Prés 5 et de l'enfance
 - c) approuver les comptes de l'exercice 2018
3. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- pour le collecteur d'eaux usées et d'eaux claires du haut du Brahon
4. Discuter et approuver le nouveau règlement du service dentaire scolaire
5. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
 - a) construction de nouveaux pavillons scolaires
 - b) rénovation des bâtiments de l'Ecole secondaire du Bas-Vallon
6. Divers

2605 Sonceboz-Sombeval, le 6 mai 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée municipale est précédée, à 19h00, d'une séance d'information publique concernant le projet de la Maison de l'Enfance

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné sous chiffres 4 est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès du Préfet du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

P.S. Le résumé du compte municipal 2018 est à disposition à l'administration communale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture. Il peut aussi être consulté sur le site Internet de la commune.